

Dans le cadre du colloque organisé les 20 et 21 juin 2018 à Montpellier Supagro sur « **Politiques agricoles et alimentaires : trajectoires et réformes** », une proposition de communication portant sur :

Thème

*« La nouvelle stratégie agricole marocaine face aux impératifs du développement durable. »*

Mostapha SAJID

Enseignant-Chercheur en sciences économiques

Université Hassan II-Casablanca

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammedia

## INTRODUCTION

Dans la politique économique du Maroc, le choix a été vite prononcé en faveur du développement agricole. Un tel choix semble avoir obéi à quelques considérations : tout d'abord, la prise de conscience des impacts positifs du développement agricole et du rôle, de l'agriculture dans l'accession au développement d'un pays. Ensuite, la volonté de valorisation et de mobilisation de dotations naturelles et factorielles du pays.

Les pouvoirs publics marocains se sont inspirés, aussi, de la théorie du développement qui fonde son argumentation sur les capacités de l'agriculture à dégager les ressources financières aptes à financer le développement économique et social qui s'imposait. Selon cette logique, ces ressources peuvent avoir comme origine, soit une création de valeur ajoutée et une contribution à la croissance économique, soit une politique de substitution de la production nationale à l'importation de produits agricoles qui occasionne un transfert de ressources vers l'extérieur qui pèse sur la balance des paiements.

Certes, le secteur agricole fait partie des secteurs prioritaires du Maroc. Mais, il faut dire que, depuis le protectorat français, ce sont les cultures de rente qui retiennent une attention particulière et des encouragements par rapport aux cultures vivrières. Ainsi, l'agriculture marocaine est intégrée aux circuits mondiaux et les produits agricoles figurent parmi les principaux produits exportés du Maroc.

Certes, le Maroc est un pays à vocation agricole. Ce secteur a toujours retenu l'attention des Responsables au regard de la place qui lui a toujours été réservée dans le cadre des plans de développement qui retracent les choix économiques et sociaux du pays. Bien que cette importance accordée à l'agriculture ne se vérifie pas au niveau de sa part dans la production nationale (PIB), qui représente aux alentours de 15%<sup>1</sup>, ce secteur continue d'influencer fortement la croissance économique. Le Plan « Maroc vert », lancé en 2008, vient consacrer davantage cette priorité en faveur de ce secteur économique.

Même si elle ne participe plus qu'à hauteur de 15% environ du Produit intérieur brut (PIB) marocain, l'agriculture continue d'occuper une place de choix dans les priorités du développement et dans la vie économique et sociale du royaume. D'abord, elle emploie toujours 40% des actifs. Mais surtout, on peut dire que, au Maroc, « quand l'agriculture va bien, tout va bien ». Particulièrement volatile, la croissance du PIB marocain est étroitement liée aux résultats du secteur agricole.

---

<sup>1</sup> D'après les analyses de l'Observatoire de la conjoncture, le secteur primaire représente, en moyenne, 15,3 % du PIB global et que sa participation à la croissance est très fluctuante au gré des conditions climatiques irrégulières et des évolutions erratiques ayant prévalu au cours d'une campagne agricole donnée. Il ressort de plusieurs analyses que l'agriculture continue d'être influencée par les précipitations pluviométriques, n'arrivant pas encore à s'affranchir complètement des aléas climatiques qui peuvent peser sur les performances de son économie dans son ensemble. L'idée de Lyautey, premier résident général du protectorat français au Maroc, selon laquelle « au Maroc, gouverner c'est pleuvoir », même s'elle n'a plus la même ténacité aujourd'hui, elle garde, néanmoins, une certaine crédibilité qui se vérifie au niveau des mauvaises ou bonnes campagnes agricoles ne manquant pas de peser sur les indicateurs économiques et sociaux de toute l'économie marocaine et d'influencer les comportements et les opérations des agents économiques (ménages, entreprises, Etat) en matière de consommation, de production, d'importation/exportation et d'épargne, etc..

Pour affranchir le comportement du secteur agricole de sa dépendance vis-à-vis des aléas climatiques, les pouvoirs publics marocains allaient concevoir, depuis les années 1960, des aménagements hydrauliques pour développer une politique d'irrigation et de mise en valeur agricole. « (...), il se trouve qu'après l'indépendance, le Maroc ayant accordé la priorité au développement de l'agriculture irriguée, un modèle d'aménagement a été élaboré par l'Office National des Irrigations (ONI). Conçu au début des années 60, il a été ensuite appliqué dans la plupart des grands périmètres d'irrigation du pays. »<sup>2</sup>

Le Plan « Maroc vert », lancé en 2008, vient consacrer davantage cette priorité en faveur de ce secteur économique. En effet, les objectifs que se sont assignés les plans précédents n'ont jamais eu les effets escomptés, du fait que ces plans n'avaient qu'un caractère indicatif et que les moyens et les actions entreprises n'ont pas été à la hauteur des objectifs recherchés. Pour ce qui est du Plan Vert, bien qu'il s'est donné des objectifs volontaristes, on ne peut pas avancer que c'est bon ou pas par rapport aux précédents parce qu'il faut l'évaluer aussi au niveau des résultats. Les soubassements du lancement de ce plan se situent au niveau de certains soucis, dont plus particulièrement celui d'agir sur le potentiel et le niveau de l'offre, par le biais de la mécanisation et la modernisation de l'appareil productif, et celui d'affranchir l'agriculture de sa dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.

Le « Plan Maroc vert » s'articule sur plusieurs axes visant à faire de l'agriculture le moteur du développement sur les 15 prochaines années. Pour cela, il vise à rompre avec la vision opposant agriculture moderne et agriculture traditionnelle. Après l'adoption du Plan Maroc Vert, le Maroc entend consolider les avantages en faveur du secteur agricole pour en faire l'un des secteurs stratégiques de l'économie nationale.

Ce Plan se propose de mettre en place une nouvelle stratégie adaptée à l'ensemble des acteurs visant la création d'une agence de développement agricole<sup>3</sup> et le renforcement d'autres établissements agricoles (directions régionales, chambres régionales d'agriculture, etc.), une modernisation et restructuration profonde de l'économie agricole capable de relever les défis de la compétitivité sur les marchés extérieurs, à travers la promotion de l'investissement privé<sup>4</sup>, la diversification des activités génératrices d'emplois, l'intensification des efforts en

---

2 JOUVE P. « Un modèle d'aménagement hydro-agricole à l'épreuve du temps et de l'évolution des systèmes de production : le cas des grands périmètres irrigués marocains. », in Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et aménagements des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre COULOMB. Montpellier, CIHEAM, *Cahiers Options Méditerranéennes*, N° 36, p. 185-198

3 Cette Agence de développement agricole (ADA) pilote un portefeuille de 134 projets relevant de l'agriculture productiviste. Ils concernent aussi bien l'agrégation que l'initiative individuelle. D'un coût de 28,6 milliards de dirhams, ces projets occupent une superficie de près de 250 000 hectares. Ils sont le fait de 15 filières. Avec 21 projets, la filière laitière vient en tête. Elle est suivie par l'agrumiculture qui compte 18 projets d'agrégation, de l'oléiculture qui en totalise 15. Le maraîchage, les céréales et les viandes rouges se partagent une quarantaine de projets. Aussi, l'agriculture dite solidaire a connu le lancement de 319 projets sur la période 2010-2012, couvrant 611000 hectares. Ce portefeuille devrait bénéficier à 500000 agriculteurs pour un investissement de 10,3 milliards de dirhams et concerne 19 filières. Ces projets qui visent aussi la reconversion des céréales en arboriculture fruitière montrent l'importance accordée à l'olivier.

4 Le développement des investissements est à attribuer, dans une certaine mesure, aux subventions de l'Etat. A fin 2011, on évalue le montant des aides aux investissements agricoles à 9,5 milliards de dirhams pour un investissement global de 21,9 milliards, soit une participation de 43%. Ce sont les projets structurants liés à l'aménagement hydro-agricole qui représentent la part la plus importante en matière des aides de l'Etat. Ces aides ont été destinées également en faveur du matériel agricole, à la production animale, aux semences, aux plantations fruitières, aux exportations, aux analyses de laboratoires ainsi qu'aux unités de valorisation, etc.

faveur de l'équipement du monde rural ainsi que la mise en place d'un réseau d'étude et de recherche sur le développement rural.

## **PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE**

L'agriculture, en tant que secteur prioritaire dans la stratégie de développement économique et social du Maroc, s'est trouvée placée, depuis l'indépendance du pays, au carrefour de multiples enjeux et confrontée principalement aux défis de promouvoir une agriculture d'exportation, plus compétitive, et d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. Ainsi, l'interrogation principale est celle d'étudier dans quelle mesure l'agriculture marocaine a-t-elle pu assurer sa multifonctionnalité et relever ces défis posés au pays, au regard des orientations de la politique agricole et des préoccupations soulevées par la nouvelle stratégie agricole (dans le cadre du Plan Maroc Vert)?

Pour mieux cerner cette problématique, nous allons adopter la démarche d'analyse, conciliant entre les éléments empiriques et les outils théoriques, selon le plan suivant :

1. L'importance de l'agriculture dans l'économie et dans la stratégie de développement du Maroc.
  - 1.1. Le choix de l'agriculture comme secteur prioritaire
  - 1.2. La politique d'irrigation et de mise en valeur agricole
2. La nouvelle stratégie agricole du Plan Maroc Vert : fondements, enjeux et limites.
  - 2.1. Le Plan Maroc Vert : fondements et piliers
  - 2.2. Le Plan Maroc Vert : Enjeux et limites

### **1. L'importance de l'agriculture dans l'économie et dans la stratégie de développement du Maroc.**

#### **1.1. Le choix de l'agriculture comme secteur prioritaire**

Dans la politique économique du Maroc, le choix a été vite prononcé en faveur du développement agricole. Un tel choix<sup>5</sup> semble avoir obéi à quelques considérations : tout d'abord, la prise de conscience des impacts positifs du développement agricole et du rôle, pour paraphraser le titre du Professeur Robert Badouin, de l'agriculture dans l'accession au développement<sup>6</sup> d'un pays. Ensuite, la volonté de valorisation et de mobilisation de dotations naturelles et factorielles du pays.

---

<sup>5</sup> Le lancement pour les zones d'agriculture pluviale (bour) de « l'opération labour » et la création de l'Office national d'irrigation pour développer l'agriculture irriguée illustrent cette priorité accordée au secteur agricole.

Les objectifs poursuivis à travers le développement agricole s'articulaient autour des suivants :

- L'amélioration du taux d'autosuffisance en denrées alimentaires de base ;
- La recherche de l'équilibre de la balance commerciale par le développement des exportations agricoles ;
- L'amélioration des conditions de vie des ruraux par la création d'emplois, l'atténuation des disparités sociales et régionales ainsi que la revalorisation des productions moyennant le développement de l'agro-industrie.

Les pouvoirs publics marocains se sont inspirés, aussi, de la théorie du développement qui fonde son argumentation sur les capacités de l'agriculture à dégager les ressources financières aptes à financer le développement économique et social qui s'imposait. Selon cette logique, ces ressources peuvent avoir comme origine, soit une création de valeur ajoutée et une contribution à la croissance économique, soit une politique de substitution de la production nationale à l'importation de produits agricoles qui occasionne un transfert de ressources vers l'extérieur qui pèse sur la balance des paiements.

Certes, le secteur agricole fait partie des secteurs prioritaires du Maroc. Mais, il faut dire que, depuis le protectorat français, ce sont les cultures de rente qui retiennent une attention particulière et des encouragements par rapport aux cultures vivrières. Ainsi, l'agriculture marocaine est intégrée aux circuits mondiaux et les produits agricoles figurent parmi les principaux produits exportés du Maroc.

En effet, le secteur agricole est appelé à s'adapter aux mutations affectant toute l'économie nationale. Ainsi, ce secteur est passé par plusieurs étapes en matière de mode de gouvernance. Après une période marquée par une forte intervention de l'Etat durant les années 1960 et 1970, le secteur agricole allait être affecté par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel (P.A.S.), de 1983 à 1993, et appliqué sous les recommandations du FMI et de la Banque mondiale.

Sous la conjugaison de facteurs internes et externes, l'économie marocaine allait être confrontée à une crise financière à partir de la fin des années 1970. Cette crise des finances internes et externes – illustrée par les déficits jumeaux du budget de l'Etat et de la balance des paiements – ne cesse de s'amplifier puisqu'en 1983 le Maroc s'est trouvé dans l'incapacité d'honorer ses engagements financiers auprès des bailleurs de fonds auxquels il devrait rembourser une dette arrivant à échéance. Ainsi, pour bénéficier du rééchelonnement de sa dette extérieure et de nouvelles facilités de crédits, le Maroc doit entrer en négociation avec les institutions financières internationale – le FMI et la Banque Mondiale – notamment à travers l'application d'une politique économique largement influencée par les recommandations de ces institutions inscrites dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel<sup>7</sup>.

Ce programme vise principalement le rétablissement des équilibres des agrégats macroéconomiques à travers la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie, et plus particulièrement par la rationalisation des choix budgétaires et les limitations drastiques des dépenses publiques, et ce en encourageant les privatisations et les mécanismes du marché. Le secteur agricole a été concerné également par un programme qui lui a été conçu – le PASA, supervisé par la Banque Mondiale, qui a mis en place plusieurs mesures qui n'ont pas manqué d'affecter le fonctionnement de ce secteur dans le sens de sa libéralisation.

« L'adoption des PAS par le Maroc (1983), (...), s'est traduite d'abord par un plan de stabilisation budgétaire réduisant fortement les dépenses publiques. Dans le cadre du plan sectoriel agricole, la politique de soutien par l'amont du développement agricole (subventions des intrants, encadrement des producteurs par des services gratuits) qui légitimait une politique de bas prix à la production et des systèmes de livraison

---

6 BADOUIN Robert. *Agriculture et accession au développement*. Ed. Pedone, Paris, 1967

obligatoire (offices et coopératives) est progressivement éliminée. Dans le même sens, on réduit fortement les moyens de la politique alimentaire permettant sur la base de subventions d'Etat d'offrir des prix très bas à la consommation pour les produits de base. Le relèvement des prix à la production a pour objectif de compenser l'augmentation des coûts de production. Mais, il s'agit également de rééquilibrer la situation entre les cultures en sec et les cultures irriguées, ces dernières ayant été les principales bénéficiaires de la politique de subventions aux intrants. (...), au Maroc, l'augmentation régulière du prix du blé tendre, depuis 1075, s'est accélérée entraînant une augmentation importante des surfaces en blé tendre (qui sont passées de 500 milliers d'hectares environ pendant la période 1975-85 à 1300 milliers de 1985 à 1992. Les mesures d'ajustement sectoriel (ici agricole) sont accompagnées de dévaluation monétaire. Le dirham marocain est dévalué dès 1983 et connaît depuis des ajustements réguliers de son taux de change. (...). En Tunisie et au Maroc, l'objectif de relance du commerce extérieur recherché par ces dévaluations a eu un impact sur les exportations agricoles relativement faible. (...). Le troisième aspect des PAS est l'ouverture des économies aux conditions et aux signaux des marchés internationaux. Ceci implique d'une part, une libéralisation des politiques commerciales, d'autre part un réajustement des niveaux des prix pour tenir compte des conditions des échanges. La libéralisation des importations s'effectue progressivement.

---

7 « Les années 1980 commencent mal pour le Maroc : la baisse du prix des phosphates vient compromettre l'équilibre du budget et de la balance commerciale du pays, alors que la guerre du Sahara s'intensifie. La création de grandes infrastructures se poursuit, ainsi que la politique sociale des subventions à l'alimentation de base, ces deux derniers éléments étant justifiés quand la situation économique est saine dans un pays à croissances démographiques et urbaine fortes. Déjà très endetté, le Maroc doit accepter le principe de l'ajustement pour retrouver un crédit international indispensable à sa survie économique, au prix de plusieurs réformes. Cette question est très sensible, et il faut se souvenir que le Traité de Fez (1912) fut imposé au Maroc à cause de l'endettement du pays et pour procéder à des réformes fiscales et administratives. L'objectif du PAS, après sa phase de stabilisation destinée à restaurer les grands équilibres macro-économiques, vise à accroître l'efficacité économique nécessaire à la promotion d'une croissance soutenue à moyen et long termes, par une meilleure allocation des ressources. Il faut donc mettre un terme aux politiques de prix administrés et de subventions, à la protection douanière et à la sur-réglementation des marchés, sources de distorsions qui gênent l'efficacité économique. De toute manière, la situation des finances publiques est telle que le système de subventions à la consommation doit être repensé, que la dévaluation de la monnaie doit être envisagée pour moins importer et mieux exporter, que l'intervention publique doit être nécessairement diminuée. Il devient alors intéressant de procéder à un montage avec le FMI et la Banque Mondiale qui soutiennent financièrement les réformes et qu'on peut désigner comme responsables si l'ajustement devient politiquement trop risqué et trop contraignant. (...). Les PASA ont été construits sur un diagnostic fondé sur trois éléments :

- la constatation qu'au début des années 80, il existait un fort différentiel de protection entre les produits agricoles issus du sec (dont souvent les prix étaient au-dessous du cours mondial) et ceux produits sous irrigation (et même à l'intérieur de ceux-ci, où le sucre était très avantage) ; on en déduisait que la production s'en était trouvée réduite, surtout en céréales et en graines oléagineuses, et l'intensification ralentie par le peu d'attraction économique, ce qui rendait donc inutile les subventions aux intrants, restant peu accessibles à une bonne partie des paysans. Ce manque à produire ouvrait la porte à des importations indispensables et coûteuses (blé tendre et huiles) ;
- le caractère administré ou semi-administré par prix et quota des principales filières (céréales, huiles de graines, sucre, agrumes par l'OCE...) génère des rentes et fixe des structures dont la pérennité dépend de la décision politique, hors concurrence économique ;
- les subventions directes des produits de grande consommation deviennent insupportables pour le budget et elles profitent inutilement aux groupes à revenus moyens et élevés.

Ce diagnostic est incontournable, mais il va servir de levier politique pour obtenir un recul du rôle de l'Etat et une ouverture sur le marché mondial, ce qui devrait redistribuer les rentes, donc le pouvoir. Il eut donc fallu donner une base sociale suffisante à la politique d'ajustement. La population urbaine est touchée par la suppression des subventions aux produits alimentaires de base et l'agriculture moderne, irriguée ou non, pâtit de la suppression des subventions aux intrants. Une perspective de réforme foncière et de croissance du prix des céréales au producteur peut-elle mobiliser positivement les petits paysans des campagnes ? Cela a dû être pensé. » [Michel LABONNE (1995), p. 297-305]

L'Etat contrôle encore la majeure partie des importations surtout dans les secteurs stratégiques comme les céréales. Mais les procédures qui permettent aux entreprises privées d'importer se sont simplifiées. » [Pierre COULOMB et Florence JACQUET (1994), p. 21-42]

Depuis la seconde moitié des années 1990<sup>8</sup>, l'agriculture marocaine allait s'inscrire dans un contexte caractérisé par la libéralisation économique, à travers l'encouragement du secteur privé, et par une ouverture sur le marché mondial.

Certes, le Maroc est un pays à vocation agricole. Ce secteur a toujours retenu l'attention des Responsables au regard de la place qui lui a toujours été réservée dans le cadre des plans de développement qui retracent les choix économiques et sociaux du pays. Bien que cette importance accordée à l'agriculture ne se vérifie pas au niveau de sa part dans la production nationale (PIB), qui représente moins de 15%<sup>9</sup>, ce secteur continue d'influencer fortement la croissance économique<sup>10</sup>. Le Plan « Maroc vert », lancé en 2008, vient consacrer davantage cette priorité en faveur de ce secteur économique.

« Même si elle ne participe plus qu'à hauteur de 15% environ du Produit intérieur brut (PIB) marocain, on a vu la place primordiale qu'occupe l'agriculture dans la vie économique du royaume. D'abord, elle emploie toujours 40% des actifs. Mais surtout, on peut dire que, au

---

8 « Depuis la révision de sa politique commerciale en 1996, le Maroc a entrepris des réformes de son économie en vue d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des secteurs de production. L'objectif principal de ces réformes initiées parfois en collaboration avec des partenaires économiques, qu'ils soient des pays ou des institutions internationales, est de mettre en place une stratégie de développement basée sur la poursuite des programmes de privatisation, l'amélioration des conditions et de l'environnement de l'investissement et l'attribution de mesures incitatives pour moderniser le tissu économique. Parallèlement au Sommet de Doha (2001), le Maroc a réaffirmé son attachement au système commercial multilatéral et à la libéralisation des échanges. Il a en même temps souligné l'importance d'une approche équitable permettant aux pays en développement de profiter des avantages de l'ouverture de l'économie mondiale tout en préservant leur équilibre socio-économique. Pour le secteur agricole, l'élaboration en 2000 de la Stratégie 2020 de développement rural s'accompagne d'une nouvelle vision qui confirme une fois de plus à l'agriculture son rôle incontestable de pilier de développement dans les zones rurales. Elle est soutenue par une panoplie de projets de développement rural intégré (DRI) mis en place à l'échelle locale et où l'approche participative avec la population cible devient un instrument de grande utilité. Les activités inscrites ensuite dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) lancée en 2005 entendent renforcer l'ensemble des programmes initiés pour le développement rural. L'objectif visé est de lutter contre la pauvreté dans le milieu rural par la promotion des activités génératrices de revenu, la préservation des ressources naturelles, la promotion de l'emploi et la création de valeur ajoutée. Au niveau du secteur agroindustriel, le programme 'Emergence', mis en place également en 2005, a pour objectif d'insuffler une nouvelle dynamique dans l'économie marocaine à travers la promotion des nouveaux métiers (NTIC, électronique, aéronautique, etc.) et des secteurs grands utilisateurs de main d'œuvre tels que l'industrie agroalimentaire et la pêche. » [ Akka Aït EL MEKKI, (2008), p. 1-36]

9 D'après les analyses de l'Observatoire de la conjoncture, le secteur primaire représente, en moyenne, 15,3 % du PIB global et que sa participation à la croissance est très fluctuante au gré des conditions climatiques irrégulières et des évolutions erratiques ayant prévalu au cours d'une campagne agricole donnée. Il ressort de plusieurs analyses que l'agriculture continue d'être influencée par les précipitations pluviométriques, n'arrivant pas encore à s'affranchir complètement des aléas climatiques qui peuvent peser sur les performances de son économie dans son ensemble.

10 L'idée de Lyautey, premier résident général du protectorat français au Maroc, selon laquelle « au Maroc, gouverner c'est pleuvoir », même s'elle n'a plus la même ténacité aujourd'hui, elle garde, néanmoins, une certaine crédibilité qui se vérifie au niveau des mauvaises ou bonnes campagnes agricoles ne manquant pas d'influencer les comportements et les opérations des agents économiques (ménages, entreprises, Etat) en matière de consommation, de production, d'importation/exportation et d'épargne, etc..

Maroc, « quand l'agriculture va bien, tout va bien ». Particulièrement volatile, la croissance du PIB marocain est étroitement liée aux résultats du secteur agricole. »<sup>11</sup>

## 1.2. La politique d'irrigation et de mise en valeur agricole

« Les politiques publiques agricoles du Maroc et de la Tunisie se sont principalement focalisées sur la mise en place d'infrastructures hydrauliques au service du développement de l'agriculture irriguée. Ce choix, visible à la lecture des budgets agricoles des Etats depuis les années 1970, relève d'une stratégie de modernisation du secteur agricole destinée à accroître et contrôler les niveaux de la productivité agricole ainsi qu'à favoriser l'atteinte de la sécurité alimentaire dans un contexte naturel de forte variabilité des précipitations. »<sup>12</sup>

Certes, le Plan Maroc Vert<sup>13</sup> vise à mettre en place une stratégie de mise en valeur agricole et de renforcement de potentiel productif au niveau de ce secteur agricole. Par souci de sécurité alimentaire, qui se définit comme étant l'autosuffisance en certains produits de base (huile, blé, sucre, viandes, etc.), la production agricole<sup>14</sup> doit augmenter dans les années à venir pour faire face à la demande nationale et s'affranchir des aléas des marchés internationaux. Ce souci d'assurer une sécurité alimentaire peut se justifier par le fait que le Maroc ne peut plus compter sur le marché international pour assurer son approvisionnement

---

11 DALLE Ignace. *Maroc. Histoire, société, culture*. Editions La Découverte, Paris, 2010, p.87

12 REQUIER-DESJARDINS Mélanie. Impacts des changements climatiques sur l'agriculture au Maroc et en Tunisie et priorités d'adaptation. *Les Notes d'analyse du CIHEAM*, N° 56 – Mars 2010, p.4

13 Dans une Interview accordée au Journal *L'Economiste* (édition du 24 avril 2013), le Ministre de l'agriculture, dressant le bilan de cinq ans de mise en œuvre du Plan Maroc Vert a fait état des indications suivantes : « Après cinq ans de mise en œuvre, le bilan est très riche (...). Au niveau de l'amont agricole, il convient de noter que la superficie plantée a crû de 11% en comparaison avec la période de référence (2005-2007), que le niveau de mécanisation a augmenté de 36%, et la productivité des différentes filières agricoles a enregistré un saut de 56%. Sans oublier l'équipement de 333000 hectares de matériel d'irrigation localisée, soit une augmentation de 79% par rapport à la même période. En d'autres termes, le Plan Maroc Vert a constitué un véritable point d'inflexion dans notre courbe de développement agricole enregistrant entre 2005-2007 et l'an 2012 un accroissement de 32% pour le produit intérieur brut agricole, 23% pour l'emploi et 43% pour la production. Le Plan Maroc Vert a par ailleurs mis en place de nombreuses mesures d'accompagnement et de réformes à même de garantir sa réussite. Il s'agit entre autres de la réorganisation du Département de l'Agriculture, la création d'un certain nombre d'établissements (...), la signature de 17 contrats programmes filière, la création des interprofessions, la construction des agropoles... des mesures qui nous font plus jamais nous rapprocher de l'essence même du Plan Maroc Vert (...). » En effet, lorsqu'on soulève la question du développement d'une activité économique, agricole par exemple, on doit rattacher le fonctionnement de cette activité en référence aux trois piliers du développement durable. Ainsi, dans l'esprit du développement durable, toute activité doit être viable économiquement, équitable socialement et soutenable écologiquement. Le développement d'une activité doit prendre en compte les trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Dans ce cadre, pour étudier la contribution de l'agriculture au développement du pays, il faut bien situer l'orientation et les implications de la nouvelle stratégie agricole au niveau économique, social et environnemental :

- Sur le plan économique, le secteur agricole doit participer au processus de création de valeur ajoutée et de richesse et contribuer ainsi à la croissance économique du pays. Cette création de valeur ajoutée doit rétribuer les facteurs de production ayant participé à l'effort productif agricole, particulièrement les agriculteurs qui doivent assurer et retirer des surplus et gains financiers de leurs activités. La viabilité du secteur agricole est estimée aussi par rapport à l'orientation du système productif et du système de culture. A ce titre, la stratégie agricole peut être orientée vers le développement des cultures de rente, plus rémunératrices, en termes de profit et de rentabilité, sur le marché intérieur et international, en sacrifiant la poursuite de l'impératif de l'autosuffisance alimentaire dans les produits de base, c'est-à-dire la sécurité alimentaire avec toutes les conséquences économiques et financières que cette situation peut entraîner pour un pays en manque de ressources, notamment lorsque les prix des produits de base (blé, sucre, etc.) affichent une flambée sur le marché international.

en des produits de base dont les prix peuvent afficher de fortes fluctuations rendant insupportable la facture d'importation des produits comme le blé, le sucre ou l'huile.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la Maroc n'était plus producteur du sucre, les importations de ce produit commençaient déjà à se développer. Depuis, le sucre devient un véritable besoin et un produit indispensable dans le modèle de consommation alimentaire de la population marocaine, faisant du pays un marché potentiel intéressant. La pénétration de l'habitude de consommation du thé et du café se répondait dans toute la population aussi bien rurale qu'urbaine. Au Maroc, la consommation du sucre, qui dépasse 30 kilogrammes par habitant et par an, est nettement supérieur la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 20 Kg/an/habitant.

- 
- Sur le plan social, l'activité agricole doit contribuer au développement social. Ainsi, les fruits et la valeur ajoutée créés par la production agricole doivent être répartis de façon équitable. En effet, lorsqu'on fait ressortir l'importance des avantages, en termes de subventions, d'aménagements hydro-agricoles, de facilités de commercialisation et d'abattements fiscaux, dont jouissent principalement les grandes exploitations agricoles, on est amené de déduire combien ce secteur fait profiter aux gros exploitants exerçant au niveau des terres et périmètres irrigués. Le caractère non équitable de l'activité agricole peut être décelé à plusieurs niveaux : d'abord, les grands profits sont dégagés par les grands propriétaires terriens qui monopolisent plusieurs avantages leur permettant d'être plus productifs et plus compétitifs par rapport aux petits exploitants qui, en mal d'équipements et ne bénéficiant pas de la même façon que les grands investisseurs des avantages, en matière de subventions, de crédits et d'aménagement hydro-agricole, qui se trouvent de plus en plus acculés à adopter des comportements de survie, pour se maintenir en milieu rural, ou céder leurs terres pour aller s'installer en milieu urbain (exode rurale). Cette concentration des investissements et des avantages et incitations publiques en faveur de la classe des gros exploitants peut générer le développement de ce qu'on peut qualifier d'un « capitalisme agro-alimentaire » profitant de l'appui de l'appareil étatique et de nombreuses incitations publiques pour assurer sa productivité en entraînant une sorte d'éviction et marginalisation des paysans et petits exploitants qui se voient contraint d'intégrer le monde du salariat. Aussi, cette stratégie agricole, en drainant d'importants investissements, encouragés par de multiples avantages et incitations étatiques, peut entraîner un déséquilibre, en termes de productivité et d'emploi, entre des zones et des régions agricoles, plus propices à la diversification agricole, donc plus viables et rentables, et d'autres régions, plus marginalisées et où les aménagements hydro-agricoles font défaut, composées, principalement de petites et moyennes exploitations qui dépendent, en matière de production agricole, des précipitations pluviométriques. Aussi, le secteur agricole jouit, pendant longtemps, de privilèges en matière d'exonérations et d'abattements fiscaux qui pèsent au niveau du budget de l'Etat comme des dépenses fiscales. Ce secteur profite également de l'intervention de l'Etat en matière de subventions et d'aménagements hydro-agricoles nécessitant une implication budgétaire des pouvoirs publics. Ce secteur agricole échappe à l'assiette fiscale et ne participe pas, comme d'autres secteurs, à l'effort contributif, illustrant ainsi l'injustice du système fiscal marocain et témoignant de cette forte imbrication dans les pays en développement, comme le Maroc, entre le politique et l'économique puisque ce sont ceux qui détiennent le pouvoir qui s'impliquent dans le monde des affaires et des investissements comme c'est bien le cas du domaine agricole. Une partie des richesses créées par le secteur agricole devrait être prélevée par l'Etat pour assurer le financement de ses missions et interventions pour favoriser le bien-être social. Des ressources non prélevées constituent un facteur parmi d'autres expliquant les disparités sociales et spatiales, notamment l'incapacité de l'Etat à faire face à ses dépenses publiques.
  - Sur le plan environnemental, toute activité économique, en valorisant et rentabilisant les ressources, doit se préoccuper de leur préservation en assurant une gestion durable. La stratégie de développement agricole, baptisée Maroc Vert, en s'intéressant à la mise en place d'investissements, de moyens incitatifs et d'aménagements, vise principalement à renforcer le potentiel productif sans se soucier des réels impacts sur l'environnement. Ainsi, l'encouragement de la production au niveau de certaines filières et cultures fortement consommatrices d'eau peut compromettre, à terme, l'état des ressources hydriques. A ce titre, il convient de souligner que le prix de l'irrigation appliqué aux agriculteurs est subventionné par l'Etat et est inférieur à ceux pratiqués pour l'eau potable ou pour l'industrie. Ces subventions encouragent un détournement de l'eau en faveur du secteur agricole. Aussi, une agriculture intensive et productiviste, qui fait largement recours à la pratique des insecticides et pesticides, et un élevage de type intensif (hors sol), basé uniquement sur les pratiques d'engraissement, peuvent offrir des produits

Jusqu'en début des années 60, le Maroc ne produisait aucune tonne de sucre et ne faisait pour satisfaire les besoins de la population qu'importer cette matière stratégique qui fait l'objet d'un commerce international considérable caractérisé par de brutales fluctuations des prix. Après la période du protectorat français, la question sucrière allait se poser parmi les grandes préoccupations de la stratégie économique et de développement du pays. En effet, le problème d'approvisionnement en sucre allait se poser en termes nouveaux en se demandant s'il n'était pas opportun de promouvoir une production nationale en matière sucrière.

Les décideurs politiques devraient trancher entre deux thèses fondamentalement opposées quant à l'opportunité de l'implantation d'une production sucrière au Maroc. La première, plus soucieuse de la libération économique et de la stratégie d'affranchissement de

---

ne répondant pas à la rigueur des normes sanitaires. Dans ce cadre, le souci quantitatif peut l'emporter sur les considérations qualitatives. L'intérêt porté au développement agricole au niveau de certaines régions qui profitent d'un drainage d'investissements et d'aménagements révèle l'orientation de la politique agricole, en faveur d'une agriculture à deux vitesses, poursuivant, d'une part le productivisme et la modernisation au niveau des zones irriguées et en faveur des grandes exploitations, et d'autre part un accompagnement solidaire pour les petites agricultures. Les pouvoirs publics n'entendant pas promouvoir une activité agricole en symbiose et harmonie avec le tissu et paysage social local. Ce qui compte c'est le développement de surfaces agricoles productivistes et compétitives sans se soucier du devenir des liens sociaux tissés entre les membres du milieu rural pouvant se trouver contraint de subir une sorte de déracinement. Au sujet de la surface agricole utile (SAU), il convient de souligner que cette surface ne cesse de se réduire sous l'effet de plusieurs phénomènes, dont on peut évoquer principalement le morcellement et l'urbanisation puisque plusieurs hectares sont, chaque année, grignotés de la surface agricole pour assurer l'extension des villes ou servir de résidences secondaires. Cette surface subit aussi les effets des spéculateurs n'hésitant pas à s'offrir des parcelles dans les zones rurales limitrophes des villes et qui sont susceptibles d'intégrer le périmètre urbain. La désertification constitue aussi un problème majeur rendant difficile une production agricole. La désertification est un processus complexe impliquant des facteurs climatiques, biophysiques et sociaux, qui conduit à la fois à une baisse de la fertilité du milieu naturel et à l'extension de la pauvreté. Il est alors nécessaire d'accroître le niveau de vie des populations concernées tout en pérennisant le support de leur activité, la fertilité des terres, ou en assurant la promotion d'autres activités qui soulagent la pression sur les terres. La désertification est indissociable de la question du développement durable des zones arides ou semi-arides. La désertification affecte aussi bien les espaces naturels que les pâturages, les cultures pluviales et les cultures irriguées. La désertification a des conséquences importantes sur les eaux, les sols, la biodiversité, les systèmes agraires et par conséquent sur les hommes qui vivent des services rendus par les agro-écosystèmes. Les causes et les processus qui conduisent à la désertification diffèrent en fonction de la zone géographique et de la façon dont l'homme exploite les terres et la végétation. La lutte contre la désertification doit alors être appréhendée au niveau local, mais aussi au niveau international. En effet, il est plus économique d'investir dans la prévention de la désertification que de remettre en état des sols déjà fortement dégradés.

14 La stratégie de développement d'une agriculture à forte productivité, compétitive et bien adaptée aux règles du marché nécessite la mobilisation du foncier agricole qui a toujours compté parmi les paramètres décisifs de la décision d'investissement. Cette problématique liée au système foncier, qui est toujours régi par un dahir datant de 1913, peut constituer un handicap pour cette stratégie agricole qui mise sur des surfaces cultivables de tailles suffisantes pour être productives, ce que ne permet pas, en l'état, la situation foncière, fruit des héritages successifs et de partage entre les fratries, caractérisée par une immense majorité d'exploitations, soit près de 70%, ne dépassant pas cinq hectares. Cette structure foncière rend difficile l'intensification, en dépit des subventions accordées par l'Etat pour la mécanisation ou l'irrigation. « L'agriculture marocaine souffre d'un réel déficit de production, de commercialisation et de circuit(...). Quant au foncier, le morcellement des terres est également un vrai problème lié, entre autres, à la transmission. Beaucoup de terres ne sont pas immatriculées. Outre que cela empêche de jouer sur une économie d'échelle, cela fige totalement le marché du foncier. Or, c'est là le grand souci des investisseurs. Ils ont besoin des terres. Là encore, l'objectif n'est pas le bonheur des paysans, mais la compétitivité internationale. On vise la grande terre parce que les petites unités ne sont pas à même de l'affronter. Et plutôt que d'engager un remembrement compliqué mais indispensable, on contourne le sujet via l'agrégation. C'est tout bénéfique pour les investisseurs qui n'ont même plus besoin d'investir dans le

la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur, préconisait la promotion d'une industrie nationale du sucre, et ceci est d'autant plus commode à réaliser du fait des résultats très positifs des essais sur les cultures sucrières (betterave et la canne à sucre).

Pour les tenants de cette thèse, le maintien du pays dans une dépendance absolue, vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en sucre – devenu un produit essentiel dans le régime alimentaire de la majorité de la population – constitue, en quelque sorte, une attitude non fondée sur le plan social et économique. Il faudrait donc pallier aux fluctuations des prix du sucre sur le marché international et réaliser une économie de devises grâce à une substitution du sucre importé par une production nationale de ce produit.

Outre la solution du problème d'approvisionnement et de ravitaillement du marché marocain en sucre produit localement, d'autres arguments allaient être avancés en faveur de l'implantation d'une production nationale ; il s'agit d'abord de la création d'emploi et d'amélioration des revenus en milieu rural, de la modification favorable de l'économie agricole du pays et enfin des effets d'entraînement sur le secteur d'activité industrielle.

La seconde thèse estimait, quant à elle, qu'il n'est nécessaire de doter le pays d'une industrie nationale de production du sucre et que le Maroc avait tout intérêt à continuer à s'approvisionner sur le marché international, où les prix apparaissaient relativement bas. Aussi, selon les protagonistes de cette vision, l'Etat va se priver de ressources financières non négligeables liées aux droits d'importation et à la taxe intérieure de consommation appliquée au sucre importé. Les arguments défavorables, qui concernent surtout l'aspect financier de l'opération, voyaient qu'une production locale de sucre nécessiterait l'importation d'engrais, du matériel et équipements industriels, des produits phytosanitaires, etc., et, qu'en fait, on va substituer à l'importation d'un produit celle d'autres.

Toutefois, le blocus de Cuba en 1962, qui avait provoqué une grande perturbation du marché international du sucre, allait donner raison aux partisans de la première thèse. Celle-ci ne pouvait qu'être appuyée encore plus par le courant théorique relatif à « l'économie de devises » et à la promotion « d'industries de substitution à l'importation. » (Le modèle ISI) Ainsi, il n'était plus question de réfuter la nécessité de promotion d'une industrie nationale du sucre, étant donnée ses potentialités et ses impacts qui permettraient de substituer progressivement la production locale aux importations.

Ainsi, c'est suite à l'élaboration par un Comité économique interministériel d'un document intitulé Esquisse d'une politique sucrière que la stratégie de promotion des cultures sucrières allait être encouragée à partir de la seconde moitié des années 60. Cette option était fondée sur la nécessité de réduire la dépendance extérieure en matière d'approvisionnement en sucre pour répondre aux besoins de la population en cette denrée alimentaire devenue vitale dans son modèle de consommation.

Le premier plan sucrier a été lancé vers le début des années 60 dans un contexte marqué par une détérioration de la balance des paiements et une poussée des prix des produits alimentaires sur le marché international. L'Etat marocain, soucieux d'augmenter la production locale du sucre, allait favoriser le développement des cultures sucrières à travers la mise en œuvre des périmètres irrigués. Jusqu'en 1972, le sucre produit au Maroc était extrait

---

foncier. L'agrégé offre tout simplement sa terre à « l'agregateur » à qui il devra une partie de sa récolte en échange des avances faites en matériel ou en intrants. C'est un système archaïque. » [AKESBI Najib (2011)]

principalement de la betterave sucrière qui bénéficiait d'une attention importante et particulière dans le cadre de la politique sucrière.

Après la flambée des prix sur le marché mondial du sucre en 1973, on reconnaît qu'il fallait affirmer de manière décisive la nécessité de développer la production locale du sucre. C'est bien à partir de cette date que la culture de la canne à sucre allait être bien pratiquée, sachant que des essais et des implantations concernant cette culture ont déjà commencé au Loukkos en 1964, en Basse Moulouya et au Gharb en 1966. L'Etat marocain, se rendant compte de l'efficacité d'une telle entreprise, lança en 1975 le deuxième plan sucrier qui avait comme objectif l'autosuffisance en ce produit à partir de 1985.

L'exigence de l'extension, à grande échelle, des cultures sucrières, jouait un rôle déterminant dans la définition de la politique de développement agricole, qui est bien axée sur la mise en œuvre des grands périmètres irrigués. Ainsi, à partir des années 60, le Maroc va être amené à développer la production des cultures sucrières à travers la mise à la disposition des agriculteurs de différents moyens de facilités, d'encouragement et d'équipement, et ce dans le cadre de la politique d'irrigation appelée « politique d'aménagement et d'équipement hydro-agricole ».

L'analyse du choix de l'irrigation dans les grandes plaines du pays renvoie à l'étude des expériences de modernisation des cultures sucrières depuis le début des années 1960. Après le période du protectorat, les essais et les expériences sur la betterave sucrière furent sérieusement repris par les services de recherche agronomique et d'autres organismes créés à cet effet. Les différents essais ont permis de conclure positivement à la possibilité de pratiquer à grande échelle les cultures sucrières du moins dans certaines régions du pays. Ce fut ainsi l'Office national des irrigations (ONI)<sup>15</sup> qui a encouragé l'implantation de certaines cultures (coton et cultures sucrières) dans des périmètres irrigués. Pour ce faire, un programme fut arrêté et qui devait porter essentiellement sur :

---

15 Si au Maroc les avances et facilités faites par l'Etat en faveur de l'agriculture irriguée moderne datent des années 1920, ce n'est qu'à partir de 1967 que la politique d'irrigation allait connaître une extension considérable. Ainsi, en matière sucrière, le premier plan quinquennal 1960-64 justifiait l'encouragement des cultures sucrières au regard de la poursuite de certains objectifs, dont :

- Développer une production nationale pour faire face à l'augmentation de la consommation du sucre ;
- Limiter et réduire les importations sucrières qui pèsent au niveau de la balance des paiements ;
- Développer une stratégie d'exportation du sucre, surtout à destination des pays africains, etc.

Concernant la stratégie de développement de la production sucrière, on peut faire référence à un Rapport élaboré en 1966 qui va largement influencer l'économie du sucre au Maroc. « Ce rapport devrait constituer, par la suite, la base du premier plan sucrier, conçu et rédigé en 1974, qui définit les objectifs de la politique sucrière du Maroc comme suit :

- Satisfaction des besoins du pays en sucre et ses dérivés, permettant une indépendance vis-à-vis du marché mondial de cette denrée de base. En effet, depuis le début des années 60, le prix du sucre n'a cessé d'augmenter : le prix d'une tonne métrique de sucre brut, qui ne dépasse pas 44\$ en 1965, a atteint 81\$ en 1970, 449\$ en 1975 et a dépassé 620\$ en 1980.
- Contribution à l'accroissement des revenus des agriculteurs grâce à l'introduction et à l'intensification des cultures à haut rendement, telles les cultures sucrières qui permettent aussi la promotion de l'élevage.
- Rentabilisation des investissements hydro-agricoles consentis notamment pour la construction des barrages et l'équipement des terres irrigables.
- Création d'emplois dans les exploitations agricoles comme dans les unités industrielles ; développement de l'activité d'entreprises diverses à l'amont comme à l'aval de la production sucrière.» [CNRS, p.122-123]

- Les variétés qui s'adaptent, au mieux, aux conditions écologiques et climatiques du Maroc ;
- Les périodes de semis et de récolte ;
- La mise au point de pratiques culturales optimales (labours, eau...).

Si souvent, les décideurs avancent comme objectif primordial de la politique d'intensification des cultures sucrières la couverture des besoins du pays en sucre, il n'en demeure pas moins que d'autres objectifs expliquent et justifient une telle politique, tels la contribution à l'accroissement des revenus des agriculteurs et la rentabilisation des investissements hydro-agricoles.

Ambitieux de réaliser ses objectifs, l'ONI a fait garantir un prix minimum d'achat, procurer les machines et matériels agricoles, livrer les semences, les engrais, les produits antiparasitaires et payer, même, les primes aux agriculteurs pour le progrès accompli dans la culture de la betterave. « L'Etat devait aider à réduire le risque couru par l'introduction de nouvelles cultures industrielles (de la betterave sucrière surtout) en concluant avec les paysans des contrats de culture qui comportent aussi des garanties de prix et des dommages-intérêts en cas de perte totale des récoltes. »<sup>16</sup>

Pour concrétiser ce choix de développement des cultures sucrières, les moyens mis en jeu portaient principalement sur l'installation des équipements hydro-agricoles et la création des grands périmètres d'irrigation, c'est-à-dire une politique de maîtrise d'eau et d'aménagement rural. Ainsi, dans le cadre de sa politique agricole qui se confond avec la politique dite des « barrages » ou du « million d'hectares », le Maroc allait orienter ses efforts pour la construction des barrages et l'extension de ceux qui sont déjà en place. En effet, la politique d'irrigation allait connaître une rupture avec l'ONI, en tant qu'institution centralisée dont la compétence consiste à administrer les cinq grands périmètres irrigués du pays : Basse Moulouya, Gharb, Doukkala, Tadla et Haouz.

Du plan d'orientation préliminaire établi par l'ONI en 1963, il ressort que les principaux aspects de la politique agricole en matière hydraulique ne sont plus considérés sous le seul angle technologique, mais sont formulés sous forme d'un programme en même temps d'économie agricole et de politique sociale qui doivent être prioritaires. Cependant, après quelques années d'activités, l'ONI, dont les propositions ne satisfaisaient guère le gouvernement en le jugeant très « progressiste », sera liquidé en 1966.

Suite à cette suppression, de nouveaux organismes furent créés, les Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) qui, contrairement à l'ONI et tout en restant autonomes, avaient un caractère régional vis-à-vis de leur mission. Les Centres de mise en valeur (CMV), qui constituent des partenaires directs des agriculteurs à l'échelle locale, s'occupent du contrôle des plans d'assolement qu'ils imposaient aux agriculteurs, de la coordination de la distribution de l'eau d'irrigation, de vulgarisation et d'approvisionnement en intrants, semences et produits antiparasitaires aux agriculteurs, etc. La superficie gérée par un CMV, en tant que zone d'action, s'étend en général de 2000 à 5000 hectares.

Pour encourager les paysans qui travaillent dans l'agriculture irriguée, l'Etat se charge de la mise à leur disposition des produits subventionnés, des moyens financiers par les crédits

---

<sup>16</sup> POPP Herbert. *Effet sociogéographique de la politique des barrages au Maroc. La question hydraulique*, Rabat, 1984, p.52

et l'assistance technique sous forme de prêts de machines. La nouvelle technique agricole et les nouveaux buts de production sont introduits par l'Etat qui en contrôle l'application. L'agriculture irriguée au Maroc est donc synonyme d'une agriculture sous le contrôle de l'Etat.

Les nombreux projets d'irrigation n'avaient pu être réalisés sans les aides extérieurs. A cet effet, des crédits importants ont été accordés au Maroc dans le cadre de coopération bilatérale et principalement par des organismes internationaux. A ce titre, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), du groupe de la Banque mondiale, a influencé largement la politique agricole marocaine puisqu'elle a fourni 50% du total des investissements consacrés aux projets d'hydraulique entre 1965 et 1983.

« Depuis l'indépendance, l'agriculture irriguée demeure un sous-secteur prioritaire malgré quelques variations dans les efforts consentis par le gouvernement. Les investissements consacrés à l'aménagement irrigué représentent une part toujours importante de la totalité des investissements dans l'agriculture. (...) Le droit commun du régime de l'eau d'irrigation est défini dans les textes fondateurs de 1914 et de 1925. Le premier (dahir du 1<sup>er</sup> juillet 1914 sur le domaine public) énonce le principe de la domanialité publique de toutes les ressources en eau du pays, superficielles et souterraines. Le second (dahir du 1<sup>er</sup> août 1925 sur le régime des eaux) précise le contexte et les limites du domaine public hydraulique et définit les conditions d'utilisation des ressources en eau. (...) Le régime juridique de l'eau à usage agricole n'est qu'un aspect de l'intervention de l'Etat dans les périmètres d'irrigation. Il ne prend sa véritable signification que dans le système intégré que constitue l'ensemble du dispositif législatif applicable à l'irrigation. Ce dispositif est contenu dans le Code des Investissements Agricoles qui regroupe 49 textes, presque tous consacrés à l'aménagement hydro-agricole. Il fixe les obligations réciproques de l'Etat et des agriculteurs. »<sup>17</sup>

En vue de rentabiliser les lourds investissements qu'il avait consentis dans la politique des barrages, il était nécessaire pour l'Etat d'adopter des règles et des mécanismes pour inciter les agriculteurs à s'impliquer dans cette nouvelle stratégie de modernisation agricole. Ainsi, l'Etat a promulgué le 25 juillet 1969 un Code des investissements agricoles (CIA) qui définit la zone d'action de chaque ORMVA en tant que structure autonome responsable des mesures d'équipement, de l'organisation de l'utilisation du sol, de la vulgarisation et de la réalisation de la réforme agraire.

Ainsi, les cultures sucrières parmi les cultures les plus visées par la politique d'irrigation et d'équipement des périmètres irrigués. « Bien que les cultures sucrières n'occupent fin 1980 que 48145 ha de terres irriguées, beaucoup plus encore que les agrumes ou les primeurs, la politique des grands barrages est dans une large mesure assimilée à ces cultures sucrières. »<sup>18</sup>

L'Etat marocain avait, depuis le début des années 60, accordé une attention particulière aux cultures sucrières en vue de favoriser leur extension. Mais cet effort en faveur des cultures

---

17 BOUDERBALA N. « L'aménagement des grands périmètres irrigués : l'expérience marocaine. » in Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et aménagements des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre COULOMB. Montpellier, CIHEAM, *Cahiers Options Méditerranéennes*, N° 36, 1999, pages 171-184

18 EL KHYARI Thami. *Agriculture au Maroc*. Editions Okad, Mohammedia, 1987, p.307

sucrières n'a de sens que confronté aux résultats obtenus eu égard à certains objectifs primordiaux, notamment la question d'autosuffisance alimentaire en cette denrée de base.

Toutefois, à partir du début des années 80, la filière sucrière, comme d'ailleurs toutes les filières du secteur agricole, allait subir les effets de la crise financière qui a affecté la marge de manœuvre de l'Etat puisque ce dernier s'est trouvé contraint de réviser sa politique économique en fonction des recommandations du FMI et de la Banque mondiale. « Il s'agit principalement de la pression exercée par les organismes financiers internationaux en vue de renforcer la soumission de l'agriculture marocaine aux lois du marché mondial. La Banque mondiale préconise en particulier la limitation des cultures sucrières au nom de l'application de la théorie des coûts comparatifs. »<sup>19</sup>

Si le développement des cultures sucrières a été indéniablement soutenu par le caractère intégré de l'intervention de l'Etat, « il se trouve cependant que dans le cadre du « Programme d'ajustement structurel » mis en œuvre au Maroc depuis 1983, les ORMVA ont été amenés à entreprendre un désengagement progressif de certaines opérations, notamment financières. Cette nouvelle option agricole a été confirmée par le Plan d'orientation 1988-92 qui prévoit même de « désengager les ORMVA de toute opération à caractère commercial ou de prestations de services » dans le cas des cultures sucrières. »<sup>20</sup>

Depuis les années 80, le Maroc opte pour des politiques de libéralisation des filières<sup>21</sup> et d'insertion dans l'économie mondiale, politiques mues par l'impératif de retour aux équilibres macro-économiques et à la solvabilité financière. Dans le domaine agro-alimentaire, cette orientation se traduit en particulier par l'abandon de la politique

---

19 RAKI. M. *Agriculture et revenus*. Actes Editions, Rabat, 1991, p. 103

20 ZAGDOUNI Larbi. Le développement des cultures sucrières au Maroc : cas de la betterave dans le périmètre irrigué des Doukkala. CIHEAM, *Cahiers Options Méditerranéennes*, Vol. 2, N° 1, 1993, p. 149

21 Suite à la crise d'endettement extérieur du Maroc et à la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel depuis 1983, l'intervention de l'Etat allait se réduire pour laisser place à un processus de libéralisation économique. Le secteur agricole allait s'adapter (« l'adaptation-contrainte selon l'expression du Professeur Luis MALASSIS ») aux mesures du FMI destinées à la stabilisation et qui concernent toute l'économie nationale et à celles de la Banque mondiale qui sont plus spécifiques au secteur agricole, inscrites dans le cadre d'un Programme d'ajustement sectoriel. Ainsi, des filières agricoles seront libéralisées dont notamment celle concernant les céréales, illustrant le passage de politiques économiques « distributives » à celles plus libérales. Ainsi, la libéralisation du commerce interne des produits agricoles est une question cruciale des programmes d'ajustement. En effet, l'organisation de l'approvisionnement, la fixation des prix et des marges ont donné à l'Etat un rôle de régulation central dans la filière céréalière. Ce rôle de régulation et de répartition des revenus est battu en brèche la politique de libéralisation économique. Les offices de commercialisation, comme l'Office National par Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL), sont les institutions les plus contestées par les tenants de la libéralisation. Ces offices, qui ont accumulé d'importants déficits, vont subir des réformes pour les cantonner dans un rôle d'information et de surveillance des marchés. Dans un contexte de ressources publiques raréfiées, le Maroc, qui s'est engagé dans une libéralisation du marché des céréales, allait supprimer toutes les interventions de l'Etat sur les marchés de l'orge, du blé dur et du maïs en 1987. Seuls des prélèvements variables aux frontières garantissent la production nationale contre les politiques de dumping. Le blé tendre reste le marché contrôlé par l'Etat mais celui-ci tente de diminuer le poids de la subvention à la farine. Aussi, la libéralisation du commerce extérieur a été mise en place en 1988. Le monopole des importations de l'Etat – géré par un nombre très réduit de commerçants qui détenaient des licences officielles – a été rompu et un régime de concurrence a été établi : désormais la soumission aux appels d'offre de l'ONICL est ouverte à tous les négociants. Concernant les exportations des produits agricoles (agrumes, primeurs, etc.), il faut souligner que l'office de commercialisation et d'exportation (OCE) qui canalisait les exportations de produits agricoles s'est vu déposséder de ses prérogatives.

d'autosuffisance qui était proclamée auparavant, concept auquel on substitue celui de sécurité alimentaire. [AKESBI Najib (2000), p11] A ce titre, si l'autosuffisance alimentaire en un produit signifie que sa demande est assurée en intégralité par une production nationale, la sécurité alimentaire, par contre, prend en compte aussi bien la production nationale que les opportunités, en matière de prix, que peut offrir le commerce international.

Pour les institutions financières internationales, la « sécurité alimentaire » d'un pays est obtenue sur le marché mondial, et à la limite il suffirait de disposer d'assez de devises permettant de payer les importations nécessaires pour s'estimer en état de « sécurité alimentaire ».<sup>22</sup>

Pays de vieille paysannerie, dotée de vastes plaines et d'importantes ressources en eau, le Maroc a entrepris dès 1960 une grande politique de l'eau, appelée « politique du million d'hectares irrigués » ou « politique des barrages » et codifiée par le code des investissements agricoles. Donnant la primauté à l'économie sur le social, les aides de l'Etat ont été sélectives et réservées aux zones les plus rentables, c'est-à-dire principalement les grands périmètres irrigués<sup>23</sup>.

Dans ces zones, la modernisation de l'agriculture a été importante et efficace : la production agricole a augmenté de 7,9 % par an depuis 1960. Les progressions les plus fortes ont concerné les produits animaux (lait, viande), le maraîchage, les agrumes et les cultures sucrières. Cette modernisation a entraîné le développement de l'agro-industrie (sucreries, laiteries...).

Les politiques publiques agricoles au Maroc se sont focalisées sur la mise en place d'infrastructures hydrauliques au service du développement de l'agriculture irriguée. Ce choix, visible à la lecture des budgets agricoles, relève d'une stratégie de modernisation du secteur agricole, destinée à accroître les niveaux de productivité pour favoriser l'atteinte de certains objectifs comme la sécurité alimentaire et le développement des exportations

---

22 Pour assurer un niveau minimum de sécurité alimentaire en matière sucrière, le Maroc a mis en place des droits de douane sur les importations pour protéger cette filière de la concurrence internationale et garantir un revenu stable aux agriculteurs. La filière sucrière a fait l'objet de la mise en place du premier Contrat-programme lancé en 2008 et dont l'objectif est de porter la production locale de 675000 tonnes dès 2013 pour couvrir la demande intérieure. La production locale du sucre n'arrive pas à dépasser le seuil de 40% par rapport aux besoins de consommation nationale. La différence, soit plus de 60%, est importée de l'extérieur, notamment du Brésil, sous forme de sucre brut et qui subit un raffinage par les sucreries marocaine, la Cosumar en particulier. Dans un nouveau contrat-programme, on prévoit l'extension de la superficie de la betterave à sucre 66500 hectares et à 28200 hectares pour la canne à sucre. On prévoit aussi comme objectif d'atteindre 12 tonnes à l'hectare d'ici 2020. Pour cela, on compte sur la modernisation de l'amont agricole sous l'implication du Fonds de développement agricole (mécanisation, recherche, semences, etc.).

23 « L'économie marocaine, depuis toujours, se fonde sur le marché, y compris avec l'extérieur (porte ouverte). Ceci n'exclut pas un interventionnisme fort, lié à une conception volontariste du développement impliquant des investissements publics lourds en matière d'infrastructures. Dans le domaine agricole, la politique des grands barrages en constitue l'expression la plus accomplie. Soumise à l'aridité, l'agriculture marocaine a depuis toujours, tenté de domestiquer l'eau, mais les progrès des moyens techniques n'ont permis une réelle avancée que dans le deuxième tiers de ce siècle, et qui a continué jusqu'à nos jours. Politique certes coûteuse, mais qui a fourni les moyens d'une diversification de l'agriculture permettant, non sans effort et sans risque, d'occuper une position exportatrice reconnue. Par contre-coup, les cultures sous pluie ne bénéficièrent globalement que d'un appui discret, et des voix ne tardèrent pas à opposer le sec et l'irrigué comme les termes d'une contradiction dressant face à face gros propriétaires de l'irrigué outrageusement aidés par l'Etat et petits paysans du « bour » en voie de prolétarianisation. » [Michel LABONNE (1995), p. 297-305]

agricoles. Ce modèle d'aménagement et de mise en valeur agricole, accordant la priorité à l'agriculture irriguée, a été élaboré par l'Office National des Irrigations (ONI).

La surface cultivée s'étend sur 8,7 Mha, soit environ 12 % du territoire. Les terres dédiées à l'alimentation des cheptels représentent plus de 20 millions d'hectares. Les terres irriguées s'élèvent à 1,1 millions d'hectares. Le secteur bour (culture pluviale), qui représentait plus de 7 millions d'hectares avant le Plan Vert, soit 80% de la surface cultivable, s'est peu modernisé et les rendements ont peu progressé. Ce secteur reste dominé par les céréales (55% de la SAU) : blé tendre 45%, l'orge 35% et le blé dur 20%, et la jachère (20% de la SAU).

« En terme de classification des exploitations agricoles, le secteur agricole marocain est composé de 1.431 600 exploitations agricoles pouvant se répartir en trois catégories :

- les petits exploitants (< 5 ha) représentant 24% de la SAU et 70% des exploitants ;
- les exploitations moyennes (5 à 50 ha) représentant 60% de la SAU et 29% des exploitants ;
- les grandes exploitations (>50 ha) représentant 16% de la SAU et 1% des exploitants. » [Larbi TOUMI (2008), p.6]

Bien qu'au Maroc l'agriculture figure comme un secteur prioritaire au regard de la place qu'elle avait occupé dans les plans de développement et des avantages dont elle avait bénéficié, notamment dans les zones irriguées, les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs assignés, notamment en matière d'autosuffisance alimentaire en des produits de base. En effet, bien que le secteur agricole ait pu bénéficier, depuis plusieurs années, de nombreux avantages – liés principalement aux subventions de l'Etat, aux abattements et exonérations fiscaux, au crédit et autres encouragements aux investissements agricoles, notamment dans les périmètres irrigués – le Maroc n'a pas pu assurer son autosuffisance<sup>24</sup> en des produits alimentaires de base, comme les cultures céréalières, oléagineuses et sucrières.

---

24 « L'insécurité alimentaire a deux causes principales. La première est la baisse tendancielle de la production domestique en raison des fluctuations climatiques. La seconde est la croissance soudaine des prix internationaux des importations alimentaires et/ou la baisse des prix des exportations destinées à financer la facture alimentaire. Ces différentes variables (fluctuations de la production, variation de la facture alimentaire et des recettes des exportations) déterminent l'ampleur de l'insécurité alimentaire d'un pays et réclament un certain nombre d'actions pour assurer la régularité des approvisionnements au moindre coût. Dans les pays comme le Maroc où les céréales fournissent plus de 60 % des calories consommées, la variabilité de la production céréalière peut être considérée comme la cause majeure de l'insécurité alimentaire. (...). Ce qui revient à souligner que le problème de sécurité alimentaire d'un pays est d'autant plus sévère que la facture alimentaire est relativement élevée par rapport au total de recettes d'exportations et/ou que la corrélation entre dépenses d'importation et rentrées de devises est faible. Il faut savoir dans quelle proportion les importations alimentaires peuvent peser sur la balance commerciale ; et de combien la facture alimentaire peut augmenter les années de mauvaises campagnes et/ou de prix internationaux élevés. (...). L'insécurité alimentaire peut être alors définie comme la réduction probable du total des recettes d'exportations d'un pays par la valeur des importations (augmentation du volume et/ou renchérissement des prix internationaux) qui garantissent la stabilisation de la consommation intérieure à son niveau de tendance. » [Mohamed Larbi SIDMOU (1995), p.45-60]

Cette situation peut s'expliquer, certes, par le fait que l'autosuffisance alimentaire n'a pas été un choix stratégique dans la politique agricole marocaine, qui s'est beaucoup souciée du développement des cultures de rente, mais aussi par la nature du fonctionnement de ce secteur et particulièrement de son mode de gouvernance.

Cependant, force est de souligner que l'action des décideurs politiques se heurte à des contraintes structurelles qui nécessitent le choix d'une approche progressive des objectifs à atteindre à long terme. La dépendance envers les conditions climatiques et les problèmes de la sécheresse récurrente, la diversité et la complexité des structures foncières, les difficultés de conquête des marchés extérieurs ainsi que le faible niveau global de la productivité constituent des facteurs déterminants sur les performances du secteur agricole dont il faudra relever les défis. C'est dans cet esprit de modernisation, de compétitivité et de restructuration du secteur agricole que les décideurs politiques avaient mis en place une nouvelle stratégie agricole baptisée « Le Plan Maroc Vert ».

## **2. La nouvelle stratégie agricole du Plan Maroc Vert : fondements, enjeux et limites**

### **2.1. Le Plan Maroc Vert : fondements et piliers**

Le Plan « Maroc vert », lancé en 2008, vient consacrer davantage cette priorité en faveur de ce secteur économique. En effet, les objectifs que se sont assignés les plans précédents n'ont jamais eu les effets escomptés, du fait que ces plans n'avaient qu'un caractère indicatif et que les moyens et les actions entreprises n'ont pas été à la hauteur des objectifs recherchés. Pour ce qui est du Plan Vert, bien qu'il s'est donné des objectifs volontaristes, on ne peut pas avancer que c'est bon ou pas par rapport aux précédents parce qu'il faut l'évaluer aussi au niveau des résultats. Les soubassements du lancement de ce plan se situent au niveau de certains soucis, dont plus particulièrement celui d'agir sur le potentiel et le niveau de l'offre, par le biais de la mécanisation et la modernisation de l'appareil productif, et celui d'affranchir l'agriculture de sa dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.

Le « Plan Maroc vert » s'articule sur plusieurs axes visant à faire de l'agriculture le moteur du développement sur les 15 prochaines années. Pour cela, il vise à rompre avec la vision opposant agriculture moderne et agriculture traditionnelle. Après l'adoption du Plan Maroc Vert, le Maroc entend consolider les avantages en faveur du secteur agricole pour en faire l'un des secteurs stratégiques de l'économie nationale. Ce Plan se propose de mettre en place une nouvelle stratégie adaptée à l'ensemble des acteurs visant la création d'une agence de développement agricole et le renforcement d'autres établissements agricoles (directions régionales, chambres régionales d'agriculture, etc.), une modernisation et restructuration profonde de l'économie agricole capable de relever les défis de la compétitivité sur les marchés extérieurs, à travers la promotion de l'investissement privé, la diversification des activités génératrices d'emplois, l'intensification des efforts en faveur de l'équipement du monde rural ainsi que la mise en place d'un réseau d'étude et de recherche sur le développement rural.

Basé sur une approche globale et intégrée, le Plan Maroc Vert (PMV) définit la stratégie de développement agricole à l'échelle nationale et régionale. Son objectif est de relancer ce secteur clé de l'économie marocaine, tout en assurant la sécurité alimentaire de la population et en protégeant les ressources naturelles des différentes régions. Le Plan Maroc

Vert vise également à stabiliser les populations vivant dans les zones rurales en créant des emplois générateurs de revenus durables.

Parmi les principaux fondements du Plan Maroc Vert, il y a lieu de préciser les suivants :

- L'agriculture doit être érigée au rang de principal levier de croissance, et ce à travers :
  - Le renforcement de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) de 70 à 100 milliards de dirhams.
  - La création de 1.5 millions d'emplois supplémentaires.
  - La lutte contre la pauvreté et l'amélioration du revenu agricole de 2 à 3 fois.
  - L'accroissement de la valeur des exportations de 8 à 44 milliards de dirhams pour les filières où le Maroc est compétitif (agrumes, olivier, fruits et légumes).
    - Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture :
      - Le Plan Maroc Vert a été bâti sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole, sa mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel.
    - Assurer le développement de l'agriculture marocaine dans son ensemble sans exclusion, sachant que le Maroc se caractérise par deux types d'agriculture :
      - Une agriculture traditionnelle et vivrière localisée au niveau du bour défavorable et les zones de montagne et oasiennes. Cette agriculture occupe 80% de la SAU.
      - Une agriculture moderne localisée au niveau des zones irriguées et du bour favorable, elle occupe 20% des superficies cultivées et se caractérise par une forte productivité grâce à l'utilisation de techniques modernes ;

Le PMV repose sur deux piliers majeurs :

- Le pilier I a pour optique de développer une agriculture moderne et à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur les investissements, notamment privés. Ce pilier a aussi pour vocation d'améliorer la productivité agricole et de renforcer la compétitivité des produits marocains sur les marchés internationaux.

Pilier I : 700 à 900 projets d'agrégation pour un investissement de 110 à 150 milliards de dirhams sur 10 ans.

- Le pilier II concerne, quant à lui, la mise à niveau et l'accompagnement solidaire de la petite agriculture (soutien pour la conversion des cultures, l'irrigation...) ; L'objectif est d'augmenter la production des filières végétales et animales dans les zones rurales défavorisées afin d'accroître le revenu agricole des exploitants.
- Pilier II : 500 projets solidaires pour un investissement de 15 à 20 milliards de dirhams sur 10 ans.

Au total, quelques 1500 projets devraient avoir été réalisés en un peu plus d'une décennie mobilisant une enveloppe de près de 160 milliards de dirhams, ce qui marquerait un effort d'investissement et de financement considérable.

Le financement des projets du PMV se fait par la promotion de l'investissement privé, accompagné de l'aide publique. Pour les projets pilier II, 70 à 80% seront supportés par les bailleurs de fond nationaux et étrangers, le reste sera en grande partie pris en charge par le

fond de développement agricole (FDA). Pour les projets pilier I, et pour encourager les investissements privés, l'Etat accorde, dans le cadre du FDA, des aides financières sous forme de subventions et de primes.

Pour réussir les deux piliers de cette stratégie, la refonte du cadre sectoriel s'avère d'une importance capitale. Cette refonte concerne en particulier le foncier et la gestion de l'eau.

- La nouvelle politique foncière se caractériserait par :
  - La mise en gestion privée des terres publiques, collectives et habous.
  - La mise en place des conditions cadres favorisant l'agrégation et le partenariat public-privé
  - La poursuite des efforts de réformes structurelles (immatriculation, enregistrement)
  - L'accélération massive de la titrisation
- La nouvelle politique de l'eau se caractériserait par :
  - La mobilisation de nouvelles ressources
  - La maintenance et extension des périmètres existants
  - La mise en gestion déléguée de l'eau d'irrigation
  - La tarification incitative
  - La coordination des différents intervenants
  - La généralisation des techniques d'irrigation moderne.

La stratégie prévoit, pour la réalisation de ses objectifs, la sauvegarde des ressources naturelles afin d'assurer une agriculture durable et ce à travers les balisages suivants :

- L'intégration à la dimension « changement climatique » au niveau de la conception des projets Plan Maroc Vert.
- La reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles.
- L'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation à économie d'eau (de 154 000 actuellement à 692 000ha).
- L'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole (solaire, éolien et biogaz).

Afin de lutter contre le morcellement des exploitations et moderniser les infrastructures agricoles. Le Plan Maroc Vert se fonde sur un nouveau modèle d'organisation : l'agrégation. Les agriculteurs qui se regroupent en association ou en coopératives bénéficient, en contrepartie, d'un soutien pour mettre en place des outils modernes de production et de gestion. L'agrégation implique également une meilleure intégration en amont et en aval des filières de production.

Plusieurs problèmes et obstacles au développement agricole s'expliquent par des raisons liées au facteur foncier<sup>25</sup>. « (...) il a été constaté que le manque de sécurité foncière

25 « Le régime juridique de la terre au Maroc présente une extraordinaire diversité de statuts. Selon les auteurs, le nombre et la dénomination changent. A. Mesureur (1921) en dénombrait huit en 1921, dont sept « indigènes » (terres mortes, terres *melk*, terres collectives des tribus, terres *makhzen*, terres *guich*, terres des tribus de *naïba*, biens *habous*) et une moderne (terres immatriculées). Plus récemment, en 1972, P. Decroux (1972) en cite huit : terres immatriculées, *habous*, droit coutumier musulman, terres collectives, terres *guich*, terres situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation, biens famille, lotissements. Paul Pascon (1971, signale de son côté, en 1971, l'existence de sept statuts principaux et de vingt-sept sous-statuts. Cette profusion, qui ne facilite guère la compréhension des questions foncières, tient, pour partie, à la diversité d'approche des observateurs et également au manque de rigueur des critères définissant les régimes fonciers (Bouderbala B., 1977). Mais elle atteste également une réalité incontournable : le régime de la terre garde les traces des systèmes fonciers qui se sont

a limité les investissements et les incitations à une bonne gestion des terres. Les propriétés ont subi les contraintes de l'indivision et entrent difficilement sur le marché foncier. Le statut collectif est un frein à la mise en valeur des terres collectives irriguées. Le statut forestier s'applique à de nombreuses terres agricoles de parcours sans boisements qui sont pâturées par des usages déresponsabilisées. Des contradictions et des conflits importants se sont créés entre les droits fonciers reconnus juridiquement et les usages réels des terres aux statuts multiples et souvent mal clarifiés. » [ Larbi TOUMI (2008) p.6 ]

Le PMV comprend par ailleurs une série de mesures transversales qui concernent en outre la gouvernance du secteur, l'organisation interprofessionnelle, la politique de l'eau et la gestion du foncier.

En effet, les objectifs que se sont assignés les plans précédents n'ont jamais eu les effets escomptés, du fait que ces plans n'avaient qu'un caractère indicatif et que les moyens et les actions entreprises n'ont pas été à la hauteur des objectifs recherchés. Pour ce qui est du Plan Vert, bien qu'il s'est donné des objectifs volontaristes, on ne peut pas avancer que c'est bon ou pas par rapport aux précédents parce qu'il faut l'évaluer aussi au niveau des résultats<sup>26</sup>. Les soubassements du lancement de ce plan se situent au niveau de certains soucis, dont plus particulièrement celui d'agir sur le potentiel et le niveau de l'offre, par le biais de la mécanisation et la modernisation de l'appareil productif, et celui d'affranchir l'agriculture de sa dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.

Le « Plan Maroc vert » s'articule sur plusieurs axes visant à faire de l'agriculture le moteur du développement sur les 15 prochaines années. Pour cela, il vise à rompre avec la vision opposant agriculture moderne et agriculture traditionnelle. Après l'adoption du Plan Maroc Vert, le Maroc entend consolider les avantages en faveur du secteur agricole pour en faire l'un des secteurs stratégiques de l'économie nationale.

succédés au cours de l'histoire et le processus d'unification et d'intégration entrepris par l'Etat, pour conduire à un régime unique, est loin d'être achevé. » [Najib BOUDERBALA (1999), p. 47-66]

26 Selon une note de conjoncture réalisée par la Direction du trésor et des finances extérieures (DTFE), le Plan Maroc Vert a engrangé des résultats significatifs et tangibles allant de la montée en puissance des investissements jusqu'à l'accélération de la production des différentes filières ainsi qu'une certaine amélioration des conditions de vie des petits exploitants. La valeur ajoutée du secteur agricole a augmenté de 14,8% en 2017, en raison de la réalisation de l'une des meilleures récoltes céréalières depuis le lancement du PMV. A ce sujet, on peut noter la croissance du PIB agricole de 7.3% durant les 10 dernières années pour atteindre 125 milliards de dirhams. Outre les bonnes conditions climatiques, cette bonne performance du secteur agricole est liée également à la sensible hausse de 52% de l'utilisation des semences certifiées. D'ailleurs, l'augmentation des niveaux d'utilisation des semences certifiées est l'un des principaux objectifs du PMV à l'horizon 2020 : 45% pour les céréales et la pomme de terre, 100% pour la betterave, la canne et le tournesol et 10% pour les légumineuses alimentaires. En ce qui concerne le volet relatif à l'économie de l'eau, près de 540 000 hectares sont équipés en irrigation localisée contre un objectif de 550 000 hectares en 2020. Selon la DTFE, les efforts déployés depuis le lancement du PMV et à fin 2017, ont permis la mobilisation de 75 milliards de dirhams d'investissements publics, dont près de 30 milliards de dirhams auprès des bailleurs de fonds. Cet effort d'investissement qui a porté sur 1782 projets et près de 1,18 millions de bénéficiaires a permis l'amélioration des revenus ruraux et la création de journées de travail supplémentaires. Selon cette Direction du trésor, le PMV a permis également d'améliorer l'insertion, à travers le procédé de l'agrégation, de la petite agriculture dans les marchés et les échanges grâce à l'amélioration de la productivité et l'appui à la reconversion vers des secteurs de production rémunérateurs. Ainsi, le nombre de coopératives créées dans le cadre de la dynamique du PMV dans différentes filières agricoles a marqué une progression louable avec environ 1779 coopératives regroupant près de 32 126 femmes en 2017. La note de la DTFE souligne l'approche filière adoptée par le PMV dans les plans de développement et l'organisation de ces filières et interprofessions dans le cadre de contrats-programmes (19 contrats-programmes sont conclus entre l'Etat et les interprofessions du domaine agricole et alimentaire).

Ce Plan se propose de mettre en place une nouvelle stratégie adaptée à l'ensemble des acteurs visant la création d'une agence de développement agricole<sup>27</sup> et le renforcement d'autres établissements agricoles (directions régionales, chambres régionales d'agriculture, etc.), une modernisation et restructuration profonde de l'économie agricole capable de relever les défis de la compétitivité sur les marchés extérieurs, à travers la promotion de l'investissement privé<sup>28</sup>, la diversification des activités génératrices d'emplois, l'intensification des efforts en faveur de l'équipement du monde rural ainsi que la mise en place d'un réseau d'étude et de recherche sur le développement rural.

## **2.2. Le Plan Maroc Vert : enjeux et limites**

En effet, les objectifs assignés à ce Plan nous interpellent au niveau de certaines préoccupations majeures, à savoir le sort des petites et moyennes exploitations non irriguées, les débouchés extérieurs, la sécurité alimentaire et la question de l'eau.

- Pour ce qui est des petites et moyennes exploitations, le Plan vise la reconversion des exploitants fragiles de la céréaliculture à des productions à plus forte valeur ajoutée. Lorsqu'on sait que la quasi-totalité des exploitations céréalières dépendent des précipitations pluviométriques, on se pose la question comment va-t-elle s'opérer cette reconversion à des cultures intensives sachant que les exploitants fragiles manquent de moyens et de formation. Cette situation nous amène à penser que la mise en valeur de ces exploitations pourra se faire par des investisseurs privés, chose qui soulève le problème du maintien de la cohésion sociale au sein des campagnes puisque les exploitants incapables de s'adapter à la nouvelle donne seront incités à céder leurs terres.
- En matière de sécurité alimentaire, le nouveau plan agricole vise à assurer l'amélioration de la production des produits de base, comme les céréales et le sucre, par la hausse de la productivité au niveau des surfaces irriguées et celles relatives à l'agriculture solidaire. Il ne s'agit donc pas de produire plus à travers l'extension des superficies et surfaces cultivables, mais cette amélioration de la productivité se fera par le biais d'un changement des procédés et techniques culturales, par les subventions et aides de l'Etat ainsi que par l'agrégation. En effet, après cinq ans de mise en œuvre de ce plan, la Maroc continue de souffrir d'un déficit important au niveau de la production sucrière et céréalière. Le Plan Vert n'a

---

27 Cette Agence de développement agricole (ADA) pilote un portefeuille de 134 projets relevant de l'agriculture productiviste. Ils concernent aussi bien l'agrégation que l'initiative individuelle. D'un coût de 28,6 milliards de dirhams, ces projets occupent une superficie de près de 250 000 hectares. Ils sont le fait de 15 filières. Avec 21 projets, la filière laitière vient en tête. Elle est suivie par l'agrumiculture qui compte 18 projets d'agrégation, de l'oléiculture qui en totalise 15. Le maraîchage, les céréales et les viandes rouges se partagent une quarantaine de projets. Aussi, l'agriculture dite solidaire a connu le lancement de 319 projets sur la période 2010-2012, couvrant 611000 hectares. Ce portefeuille devrait bénéficier à 500000 agriculteurs pour un investissement de 10,3 milliards de dirhams et concerne 19 filières. Ces projets qui visent aussi la reconversion des céréales en arboriculture fruitière montrent l'importance accordée à l'olivier.

28 Le développement des investissements est à attribuer, dans une certaine mesure, aux subventions de l'Etat. A fin 2011, on évalue le montant des aides aux investissements agricoles à 9,5 milliards de dirhams pour un investissement global de 21,9 milliards, soit une participation de 43%. Ce sont les projets structurants liés à l'aménagement hydro-agricole qui représentent la part la plus importante en matière des aides de l'Etat. Ces aides ont été destinées également en faveur du matériel agricole, à la production animale, aux semences, aux plantations fruitières, aux exportations, aux analyses de laboratoires ainsi qu'aux unités de valorisation, etc.

pas une vision stratégique du moyen et long terme en matière de correspondance entre l'offre et la demande des produits de base. En plus, ce Plan a sacrifié, dans son programme, des superficies céréalières importantes, de plus d'un million d'hectares, au profit des cultures à plus forte valeur ajoutée. Et la productivité à l'hectare n'a progressé que de quelques quintaux. Aussi, le projet d'agrégation n'a pas eu les effets recherchés, soit moins de 5000 hectares alors que ses promoteurs en ciblent 100000 à moyen terme. En effet, bien que la céréaliculture occupe trois quart de la superficie agricole utile (SAU), le bilan des 40 dernières années est décevant quant à l'impératif d'autosuffisance alimentaire. Cette situation s'explique, principalement, par le déficit d'investissements, l'absence de grands exploitants céréaliers et par un fort morcellement du tissu productif, puisque 80% des exploitations ont moins de 5 hectares. Aussi, les récoltes au niveau des périmètres céréaliers se caractérisent par une faible productivité sachant que les rendements dans les terres *bour* varient entre 3 et 30 quintaux à l'hectare et entre 20 à 60 quintaux dans les périmètres compétitifs. Pour augmenter les rendements céréaliers, le Plan Vert se focalise sur trois axes prioritaires : se concentrer dans les bassins de production à hauteur de deux millions d'hectares, stabiliser la production à travers l'utilisation de meilleures techniques culturales et favoriser l'investissement par l'agrégation. L'agriculture marocaine reste une agriculture pluviale (soit environ 7,5 millions d'hectares) se caractérisant principalement par de petites exploitations familiales basées sur un système de production de type extensif. La céréaliculture, qui demeure fortement dépendante du climat, comporte une instabilité quant à sa production et ses rendements. L'aridité du climat pèse sur la capacité des terres à être cultivées ou à avoir des rendements importants. « La baisse du potentiel agricole, conjuguée à une chute des rendements céréaliers, devrait conduire à une baisse de la production agricole de l'ordre de 15% à l'horizon 2050, selon une année pluvieuse. Or, la dynamique démographique du Maroc induirait une demande quantitative et soutenue en céréales, malgré une baisse tendancielle par la consommation par tête. Augmentée par la consommation animale et les semences, la demande totale avoisinerait les 130 millions de quintaux, dont 33% reviendrait à celle du blé tendre(...). Pour satisfaire cette demande en céréales, le Maroc se doit, soit produire localement ces denrées, soit les importer sur le marché mondial. La réponse à la première alternative a constitué pour le pays, au lendemain de son indépendance, une composante principale de ses politiques de développement. Mais en dépit des efforts consentis, les résultats demeurent insuffisants et les évolutions problématiques. » [LAMGHARI Bouchaïb (2011), p.41-42]

- Concernant la question de l'eau, le Plan vise l'encouragement des cultures à forte valeur ajoutée, très consommatrices d'eau donc ; cela va nécessiter d'étendre l'irrigation<sup>29</sup> sur une grande échelle de surfaces cultivées. En effet, le Maroc est un pays semi-aride<sup>30</sup> et qu'une irrigation étendue peut se heurter au problème de la

---

29 Le Plan national d'économie d'eau d'irrigation (PNEEI) a été lancé en 2008 et vise la reconversion de l'irrigation par aspersion en arrosage par goutte à goutte. C'est un projet qui concerne 555000 hectares sur 10 ans. Il est focalisé sur la modernisation des réseaux collectifs, la reconversion du système d'irrigation au niveau de l'exploitation et la valorisation agricole. Le PNEEI a mobilisé près de 2,4 milliards de dirhams de crédits budgétaires, dont 75% à travers le Fonds de développement agricole. Une grande partie des fonds du PNEEI provient des bailleurs de fonds internationaux, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, avec des prêts conclus en 2010 d'un montant de 1,2 milliards de dirhams.

rareté en ressources hydriques. Ainsi, une « agriculture rentable » peut compromettre les chances d'une « agriculture durable ».

- Le Plan vise à promouvoir une agriculture capable de faire face aux besoins de la population et de permettre de dégager un « surplus exportable ». La signature de plusieurs accords de libre-échange avec l'Union-européenne, les Etats-Unis ou encore d'autres pays comme la Turquie obligent le Maroc à être plus compétitifs. En effet, la conquête des marchés internationaux n'est pas toujours une affaire de compétitivité dans un environnement marqué par le protectionnisme et la pratique du dumping, c'est-à-dire de procéder à une double tarification pour un même produit : un prix pour le marché interne et un autre pour le marché international. Au niveau du marché européen, qui constitue le principal destinataire des produits agricoles marocains, l'accès devient difficile aux produits originaires de pays non membres de l'Union européenne. En raison de la clause de la préférence communautaire, la tomate polonaise ou espagnole est préférée à celle provenant du Maroc. D'ailleurs, il faut rappeler que depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal au sein de l'Union européenne, les produits agricoles du Maroc trouvent d'énormes difficultés d'accès à ce marché<sup>31</sup>. Cette situation devient encore difficile

---

30 « Le Maroc est caractérisé par un climat semi-aride à aride, mis en évidence par un réchauffement significatif et une diminution des apports en précipitations durant les 50 dernières années. Ces phénomènes sont de plus en plus enclins à se produire dans les décennies à venir (...). Les conséquences devraient se traduire par une baisse des disponibilités en eau, qui ne manquent pas d'affecter lourdement l'agriculture en général et le secteur pluvial en particulier (...). De tous les secteurs d'activité économique, l'agriculture est de loin le secteur le plus coûteux en eau avec 80% des prélèvements. Les besoins en eau nécessaires pour produire quelques produits agricoles corroborent cette consommation excessive de l'eau. A titre d'exemple, la production d'une tonne de blé demande près de 1450 m<sup>3</sup> et celle du riz 3450 m<sup>3</sup> d'eau, alors que cette même quantité d'eau peut répondre aux besoins de plusieurs ménages ruraux. En outre, plusieurs cultures pratiquées dans les périmètres irrigués valorisent mal le m<sup>3</sup> d'eau (...). Si la tendance se poursuit, le secteur irrigué coûterait plus qu'il ne devrait rapporter à la collectivité. Aussi, la dotation en eau réservée à l'agriculture irriguée ne pourrait-elle se maintenir longtemps au niveau actuel. Mais réduire cette dotation pourrait mettre en cause la politique de sécurité alimentaire, jusque-là, adoptée par le Maroc et pour laquelle, l'irrigation en constitue une composante essentielle(...). Conscient de l'importance de cette problématique, le gouvernement marocain s'est engagé dans le cadre du « Plan Maroc Vert » de reconverter la moitié des superficies actuellement irriguées par le système d'aspersion ou le gravitaire dans les périmètres de grande irrigation. Le but final est d'économiser près de 2,4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau par d'ici 2030(...). La question de valorisation optimale de l'eau nécessiterait certainement, au niveau local et au niveau des besoins versants, des concertations et des arbitrages très serrés pour l'accès à l'eau. L'arbitrage serait intersectoriel (agriculture, tourisme, industrie), auquel s'ajouterait la consommation des ménages, du fait d'une urbanisation rapide et d'une amélioration de la desserte de la population rurale en eau potable. L'agriculture risque de se trouver incapable de soutenir, du point de vue économique, la concurrence dont fait l'objet une eau rare. Les villes et l'industrie peuvent se permettre de payer l'eau plus cher et l'utiliser plus rentablement que l'agriculture(...). L'introduction d'autres mesures supplémentaires d'adaptation à la rareté d'eau, telle que l'augmentation des prix, permettrait de réduire l'écart entre les besoins et les disponibilités, en incitant les utilisateurs à des comportements plus économes et à réduire le déficit hydrique. L'enjeu est difficile à tenir, mais ne pas le faire, aurait un coût pour les générations futures qui seraient affectées par un manque d'eau [LAMGHARI Bouchaïb (2011), p.39-40]

31 « L'année 1986 marque un tournant définitif dans l'évolution des économies maghrébines. Autour de cette année-là, toutes les politiques économiques sont contraintes à des modifications radicales d'abord sous la pression d'un environnement politique et économique international en profonde mutation, ensuite dans l'évidence budgétaire de l'impossibilité de poursuivre les politiques passées. En 1990, l'après-guerre du Golfe ne fera que confirmer et renforcer le mouvement entamé en 1986. Un premier groupe de faits modifie, en 1986, le contexte international de l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires du Maghreb. L'isolationnisme protectionniste mais aussi exportateur de la PAC se renforce avec l'incorporation de l'Espagne et du Portugal dans une communauté qui, par ailleurs, s'annonce plus soudée économiquement dans un « marché unifié » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993 (Acte Unique, 1986). (...). Un second groupe de faits affecte directement les équilibres macroéconomiques des pays du Maghreb. Dans la crise de récession mondiale, le cours des matières premières minières (phosphates, pétrole, etc.) continue à baisser. (...). Cette diminution de ressources accroît relativement

suite à l'adhésion à l'UE des pays de l'Europe centrale et Orientale (PECO). Un grand effort de diversification des débouchés s'impose au Maroc.

Si le PMV se fixe à l'horizon 2020 des objectifs très ambitieux, réhabilitant un secteur d'activité, dont le mode de fonctionnement n'avait pas pu bénéficier d'une véritable attention des pouvoirs publics, et faisant donc de l'agriculture un véritable moteur de croissance pour l'économie du pays, ce plan fait cependant l'objet d'appréciations diverses, voire de sérieuses critiques quant à son contenu et ses perspectives. Les critiques portent sur sa vision stratégique, son caractère techniciste, ses dérives productivistes, son mode de gouvernance et au moindre souci porté à la question de la sécurité alimentaire.

La nouvelle stratégie agricole – dans le cadre du Plan Vert - nous interpelle essentiellement au niveau de certaines préoccupations majeures, à savoir le sort des petites et moyennes exploitations non irriguées, les débouchés extérieurs, la sécurité alimentaire et la question de l'eau.

C'est par rapport aux impératifs du développement durable que la nouvelle stratégie agricole peut être évaluée, à savoir que l'activité agricole doit être viable économiquement (dynamique de la croissance ; conquête des marchés extérieurs, souci de l'autosuffisance alimentaire, etc.), équitable socialement (création d'emploi, lutte contre la pauvreté, cohésion sociale et équilibre de la société rurale, subventions et divers soutiens des petites exploitations agricoles, etc.) et soutenable écologiquement (préservation et durabilité des ressources naturelles (sols, eau,...), sauvegarde des valeurs des territoires, etc.).

## **CONCLUSION**

Malgré les progrès réalisés, l'agriculture marocaine valorise mal les potentialités que recèlent le pays dans ce domaine. Plusieurs facteurs et problèmes induisent des cercles vicieux de non durabilité dont notamment le déficit de l'innovation, la désertification et la dégradation des ressources en eau, vulnérabilité aux sécheresses, insuffisance des capitaux pour les petites et moyennes exploitations, pauvreté rurale et manque de formation, etc..

Aussi, la politique sélective menée au niveau de ce secteur débouche sur une agriculture duale et de grands déséquilibres économiques, régionaux et sociaux. Les aides et les incitations publiques profitent dans une grande mesure aux grands périmètres irrigués. Le développement agricole se heurte également à de sérieux obstacles d'ordre foncier<sup>32</sup> étant donné que les statuts juridiques des terres (collectif, habous, guich) sont peu compatibles avec la modernisation (le collectif en particulier concerne plus d'un million d'hectares).

Le secteur risque ainsi de ne pas pouvoir répondre aux multiples défis auxquels il est confronté particulièrement en ce qui concerne la réalisation d'une autosuffisance alimentaire dans les produits de base et la promotion d'une agriculture d'exportation compétitive, sachant que les engagements du Maroc envers l'OMC placent l'agriculture marocaine en situation de rude compétition notamment au niveau des marchés de l'Union Européenne dont les pays constituent les principaux clients du Maroc.

---

le poids des dettes extérieures toujours croissantes au cours des années 1986-93, alors même que les taux d'intérêts restent à haut niveau. Dès lors, ces pays ne peuvent que réorienter leurs politiques économiques et, en particulier, leurs politiques agricoles et leurs politiques alimentaires. » Pierre COULOMB et Florence JACQUET (1994), p.21-42]

---

32 « La politique foncière du Maroc indépendant, dont on ne peut retracer, ici l'évolution dans le détail, s'est toujours maintenue dans une ligne modérée entre l'adoption d'une voie volontariste de réforme des structures et de redistribution foncière et celle, plus libérale, d'une soumission complète de la distribution de la propriété foncière et de l'exploitation agricole au marché de la terre. Pourtant les deux premières décennies, en dépit de la promesse du mouvement national d'une réforme agraire protégeant la propriété paysanne contre la spéculation et lui restituant les superficies prélevées sous le protectorat, la politique foncière est restée limitée au partage des dépouilles du secteur colonial. A l'exception de quelques mesures isolées et sans portée générale (la mise sous séquestre, en septembre 1959, de 30 000 hectares environ de terres appartenant à 193 personnes marocaines, frappées d'indignité nationale, d'ailleurs amnistiées le 8 avril 1963), la propriété privée marocaine n'a jamais été affectée par des mesures de prélèvement. La récupération des terres de colonisation officielle en 1963 et privées en 1973, portant globalement sur environ 1 million d'hectares, n'a servi que très partiellement, moins de 50%, à une redistribution aux petits agriculteurs dans le cadre des textes de la Réforme agraire du 4 juillet 1966. Avec les années 1980, les ambitions redistributrices sont complètement abandonnées, même s'il faut attendre 1994 pour voir le ministère de l'Agriculture et de la réformes agraire se transformer en ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur agricole. (...). Désormais, avec l'ajustement structurel et le désengagement de l'Etat, la logique dominante qui est à l'œuvre est devenue celle du marché. Elle entraîne la formation d'un modèle foncier de modernisation que l'on retrouve partout dans les rapports des administrations et dans les consultations des experts et qui fonctionne désormais à la façon d'une pensée unique. Partout, on retrouve, sous forme de recommandations, les mêmes mesures foncières qui sont présentées comme des conditions impératives de la modernisation et du développement. » [Najib BOUDERBALA (1997), p. 155-164]

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aït Kadi M., *L'agriculture marocaine dans son contexte national et international, quel avenir ?* Actes du Forum 1, session 3, Prospectives Maroc 2030 : sources actuelles et potentielles de l'économie marocaine, Haut Commissariat au Plan, 2006.

Akesbi N., L'agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale. *Maghreb-Machrek*, 2013/1 n°215, PP. 31-56.

Akesbi N., 2011. La nouvelle stratégie agricole du Maroc, annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? *Revue Confluences Méditerranée*, 2011/3, n°78, pp. 93-105.

Akesbi N., L'agriculture marocaine entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale. *Maghreb-Machrek*, 2013/1, n°215, pp. 31-56

Akesbi N., *Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine*. In « 50 ans de développement humain et perspectives 2025 ». Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat, 2004.

Akesbi N., Les agriculteurs marocains entre les contraintes du sous-développement et les exigences de la globalisation, quel avenir ? in H. Regnault et B. Roux (Sous direction de), *Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole*. Ed. L'Harmattan, Paris, 2001, pp. 239-272

BOUDERBALA N. « L'aménagement des grands périmètres irrigués : l'expérience marocaine. » in Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et aménagements des structures agricoles dans les pays méditerranéens, Montpellier, CIHEAM, *Cahiers Options Méditerranéennes*, N° 36, 1999, pages 171-184

BOUDERBALA. N., « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. », in Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et aménagements des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre COULOMB. Montpellier, CIHEAM, *Cahiers Options Méditerranéennes*, N° 36, 1999, pages 171-184

BOUDERBALA. N., « La modernisation et la gestion du foncier au Maroc. », in Jouve A.-M. (ed.) La modernisation des agricultures méditerranéennes. *Cahiers options méditerranéennes*, SérieA, n°20, 1997, p. 155-164.

Conseil Général de Développement Agricole. *La situation de l'agriculture marocaine*. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, n°10, Décembre 2012.

Coulomb P., Jacquet F.. Les relations CEE-Maghreb, deux années cruciales : 1986 et 1996. L'approvisionnement alimentaire du Maghreb entre les contraintes des politiques

- économiques nationales et l'évolution des politiques agricoles des pays industriels, in Jouve A- M. (ed.). Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée, *options méditerranéennes*, Série B : Etudes et recherches, n°8, 1994, pp. 21-42
- El Dahbi H. De nouveaux défis pour les agriculteurs méditerranéens. In Prospectives des politiques agricoles en Afrique du Nord. *Options méditerranéennes*, Série B : Etudes et recherches, 2009, N°64, pp. 229-232
- El Khyari T., Le développement du capitalisme dans l'agriculture marocaine. In Jouve A- M. (ed.). Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée, *options méditerranéennes*, Série B : Etudes et recherches, n°8, 1994, pp. 73-87
- El Khyari T., *Agriculture au Maroc*. Ed. Okad, Mohammedia, 1987.
- Labonne M., Ajustement structurel au Maroc : le secteur agricole en transition ? in Allaya (ed.). Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000, *options méditerranéennes*, Série B, Etudes et recherches, n°14, 1995, pp. 297-305
- Rastoin J.-L.. Agriculture méditerranéenne : les trois défis de la mondialisation. In Prospectives des politiques agricoles en Afrique du Nord. *Options méditerranéennes*, Série B : Etudes et recherches, 2009, N°64, pp. 205-212
- Rastoin J.-L. et Abderrazik H.. *Céréales et oléo protéagineux. Pour un Co-développement de filières territorialisées*. IPEMED, Mai 2014.
- Raki M., *Agriculture et revenus*, Actes éditions, Rabat, 1991.
- Quarouach M., *La croissance de l'agriculture marocaine*. Ed. Najah el jadida, Casablanca, 1987.
- SIDMOU. M.-L. La sécurité alimentaire par la gestion d'une politique durable : spécialisation et recherche de l'autosuffisance (cas du Maroc). In Padilla M. (ed.) LeBihan G. (ed). La sécurité alimentaire en Méditerranée, *Options méditerranéennes*, Série A, n°26, 1995, p. 45-60